

# Prix barrés : 9 promotions sur 10 sont fausses sur les sites e-commerce, alerte l'UFC-Que Choisir.

Trois ans après l'entrée en vigueur de la directive « Modernisation », les pratiques commerciales autour des prix barrés continuent de tromper massivement les consommateurs. L'UFC-Que Choisir publie une [nouvelle enquête](#) accablante sur les promotions affichées dans l'e-commerce, dévoilant que **85% des prix barrés sont en réalité des comparaisons artificielles**, souvent opaques, invérifiables, et surtout contraires à l'esprit de la réglementation européenne.

Une analyse réalisée entre février et avril 2025 sur **933 annonces promotionnelles** issues de six grands sites d'e-commerce (Amazon, ASOS, Cdiscount, Shein, Temu, Zalando) confirme une réalité préoccupante : la majorité des promotions affichées ne reflètent pas une véritable baisse de prix, mais relèvent de stratégies marketing trompeuses.

## Une réglementation pourtant claire, mais largement contournée

Depuis mai 2022, la directive européenne « Modernisation » (ou « Omnibus ») impose que toute réduction de prix s'appuie sur **le prix le plus bas pratiqué au cours des 30 jours précédents**. Ce cadre légal vise à garantir la loyauté des promotions en ligne et à éviter les rabais fictifs. Mais l'étude de l'UFC-Que Choisir révèle que les e-commerçants continuent massivement de recourir à des **prix dits « de comparaison »** : « prix conseillé », « ancien prix », « prix moyen

[Lilian Grandrie –Kalinowski – 15 juillet 2025 UFC –Que Choisir.](#)